LEGENDE

Limite de commune

Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

UA Zone de constructions en ordre continu Habitat, Services, Activités

UE Zone d'habitat collectif

UF Zone d'équipements publics

UG Zone d'habitat individuel principalement

UI Zone d'activités

UM Zone d'activités mixtes

AU Zone à urbaniser

A Emplacements réservés pour équipements publics

Secteur d'implantation

ZONES NATURELLES

A Zone agricole

N Zone naturelle et forestière

Carrières abandonnées

Zone de protection de captage

Secteur susceptible de receler des vestiges archéologiques

Axe de ruissellement temporaire lors d'orages

Espace boisé classé

Protections au titre de l'article L 123.1.5.7° du code de l'urbanisme :

Mur de clôture existant et façade remarquable à conserver ou à restaurer

Bâtiment remarquable à préserver

Petit patrimoine à préserver

Vergers , remises boisées et boisement protégés

Haies brise-vent

Plantations d'alignement

Arbres isolés remarquables

Protections au titre de l'article L 123.1.6° du code de l'urbanisme :

Voies et cheminements à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

A – création d'un parc de stationnement public

B – équipement socioculturel

C – élargissement de la sente rurale n°30 dite " du Perreux "

D – création d'un parc de stationnement public

Nota : Le plan cadastral représenté n'a aucune valeur foncière et juridique. Il ne saurait constituer une présomption de propriété.

La totalité du territoire communal constitue une zone à risque d'exposition au plomb (arrêté préfectoral du 22.12.2000)

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE (95)

Commune d'ENNERY

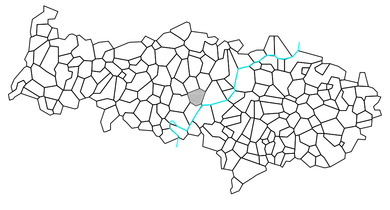

PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATIF

PLAN DE ZONAGE

3

N° INSEE : 95.211 ECHELLE 1/2000

APPROUVE LE : 18 février 2005

REVISION SIMPLIFIEE APPROUVEE LE : 21 septembre 2007

MODIFIE LE : 21 mars 2016